

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE ST PAUL ET VALMALLE

Numéro SIRET : 21340282900013

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE DE GIGNAC

M 14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET : PRINCIPAL ST PAUL & VALMALLE

ANNEE 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST PAUL ET VALMALLE**

L'an deux mille vingt, le vendredi 26 juin, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de ST PAUL ET VALMALLE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de M. BERTOLINI Jean-Pierre, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/06/2020

Présents : M. BERTOLINI Jean-Pierre, M. BELLAY Marc, M. CANCHY Eric, Mme EUZET Anne-Sophy, Mme FERNANDEZ Aurore, Mme GELLY Evelyne, M. GELY Frédéric, Mme GUIZARD Sophie, Mme LANDES Caroline, M. LASSALVY Nicolas, M. LEGA Arnaud, M. MAVIGNER Jean-François, Mme MICHEL KARAOUZENE Isabelle, M. VIAL Jean-Marie, Mme YAHIAOUI Aïcha ;

Absents excusés : néant ;

Mme GUIZARD Sophie a été élue secrétaire.

- question n°2/7-

Objet : Vote du Compte de Gestion 2019 – Budget Principal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2, R.2342-1 à D.2342-12 ;

Vu la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID19 adoptée par le parlement le 22/03/2020 ;

Vu l'ordonnance du Conseil des ministres du 25/03/2020 modifiant en matière budgétaire les échéances prévues dans la loi pour l'adoption du budget primitif, l'arrêt du compte administratif, le vote des taux des taxes locales... ;

Considérant que l'exécution des dépenses et des Recettes relatives à l'exercice 2019 de la Commune a été réalisée par le receveur en poste de Gignac, et que le compte de gestion établi par celui-ci est conforme au compte administratif de la commune pour l'année 2019 pour ce qui concerne les réalisations ;

Considérant que les écritures du compte administratif et du compte de gestion sont identiques ;

Etant précisé que le Receveur a transmis à la Commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui fait obligation ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte : le compte de gestion de la Commune (budget principal) pour l'exercice 2019 dressé par le receveur et dont les écritures en réalisation sont conformes et identiques à celles du compte administratif de la Commune pour le même exercice.

Ainsi fait et délibéré, les Jours, Mois et Ans que dessus,

Le Maire,
Jean-Pierre BERTOLINI



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST PAUL ET VALMALLE**

L'an deux mille vingt, le vendredi 26 juin, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de ST PAUL ET VALMALLE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de M. BERTOLINI Jean-Pierre, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/06/2020

Présents : M. BERTOLINI Jean-Pierre, M. BELLAY Marc, M. CANCHY Eric, Mme EUZET Anne-Sophy, Mme FERNANDEZ Aurore, Mme GELLY Evelyne, M. GELY Frédéric, Mme GUIZARD Sophie, Mme LANDES Caroline, M. LASSALVY Nicolas, M. LEGA Arnaud, M. MAVIGNER Jean-François, Mme MICHEL KARAOUZENE Isabelle, M. VIAL Jean-Marie, Mme YAHIAOUI Aïcha ;

Absents excusés : néant ;

Mme GUIZARD Sophie a été élue secrétaire.

- question n°3/7-

Objet : Vote du Compte Administratif 2019 de la Commune (M14).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2, R.2342-1 à D.2342-12 ;

Vu la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID19 adoptée par le parlement le 22/03/2020 ;

Vu l'ordonnance du Conseil des ministres du 25/03/2020 modifiant en matière budgétaire les échéances prévues dans la loi pour l'adoption du budget primitif, l'arrêt du compte administratif, le vote des taux des taxes locales... ;

Vu l'exposé du Maire ;

Considérant que Monsieur le Maire ne peut pas prendre part au vote du Compte Administratif, et quitte la salle au moment du vote ;

Considérant qu'après avoir quitté la salle, l'Assemblée a décidé de donner la présidence de séance à Mme GELLY Evelyne, 1^{ère} Adjointe déléguée aux finances ;

Le Conseil, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

VOTE : le Compte Administratif 2019 de la Commune (M14) ci-annexé.

AJOUTE : que la présente décision fera l'objet d'un affichage en Mairie et d'une mise en ligne dudit document budgétaire sur le site internet de la Commune.

Ainsi fait et délibéré, les Jours, Mois et Ans que dessus,



La 1^{ère} Adjointe,
Mme Evelyne GELLY

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 034012

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. GIGNAC

ETABLISSEMENT : ST PAUL ET VALMALLE -

Résultats budgétaires de l'exercice

21500 - ST PAUL ET VALMALLE -

Exercice 2019

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 205 000,00	1 104 000,00	3 310 000,00
Titres de recette émis (b)	262 830,61	983 877,15	1 246 707,76
Réductions de titres (c)	3 562,81	4 043,00	7 605,81
Recettes nettes (d = b - c)	259 267,80	979 834,15	1 239 101,95
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 205 000,00	1 104 000,00	3 310 000,00
Mandats émis (f)	329 848,98	860 009,31	1 189 858,29
Annulations de mandats (g)		22,00	22,00
Depenses nettes (h = f - g)	329 848,98	859 987,31	1 189 836,29
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		119 846,84	49 265,66
(h - d) Déficit	70 581,18		

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 034012

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. GIGNAC

ETABLISSEMENT : ST PAUL ET VALMALLE -

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

21500 - ST PAUL ET VALMALLE -

Exercice 2019

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement	715 740,61		-70 581,18		645 159,43
Fonctionnement	175 947,82		119 846,84		295 794,66
TOTAL I	891 688,43		49 265,66		940 954,09
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	891 688,43		49 265,66		940 954,09

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 034012

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. GIGNAC

ETABLISSEMENT : ST PAUL ET VALMALLE -

Page des signatures

21500 - ST PAUL ET VALMALLE -

Exercice 2019

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

VERON Virginie (1018262943-0), Inspecteur des Finances Publiques

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

A DDFIP DE LANGUEDOC-ROUSSILLO..., le 21/02/2020

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de ST PAUL ET VALMALLE - pendant l'année 2019 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

ROCA Valerie (1002082650-0), Inspecteur divisionnaire FIP classe normale

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A GIGNAC, le 21/02/2020

26/6/2020

A St Paul et Valmalle le

A, le

26/6/20

le Maire

Jean-Pierre BERTON



SOMMAIRE

pages			
	I. Informations générales (5)		
p.	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
p.	B - Modalités de vote du budget		
	II. Présentation générale du budget		
p.	A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser		
p.	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
p.	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p.	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
p.	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III. Vote du budget		
p.	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses		
p.	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes		
p.	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
p.	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
p.	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV. Annexes (6)	Jointes	Sans objet
	A - Eléments du bilan		
p.	A1 - Présentation croisée par fonction (1)		
p.	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement		
p.	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement		
p.	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		
p.	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette		
p.	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		
p.	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		
p.	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		
p.	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		
p.	A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N		
p.	A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		
p.	A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes		
p.	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		
p.	A4 - Etat des provisions		
p.	A5 - Etalement des provisions		
p.	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		
p.	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		
p.	A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonct. (2)		
p.	A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Invest.(2)		
p.	A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)		
p.	A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)		
p.	A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonct. (4)		
p.	A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM- Invest. (4)		
p.	A8 - Etat des charges transférées		
p.	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		
p.	A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées		
p.	A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties		
p.	A10.3 - Opérations liées aux cessions		
p.	A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées		
p.	A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties		
p.	A11 - Etat des travaux en régie		
p.	A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale		
	B - Engagements hors bilan		
p.	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		
p.	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt		
p.	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		
p.	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		
p.	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		
p.	B1.6 - Etat des engagements reçus		
p.	B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions		
p.	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		
p.	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
p.	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		

pages		Jointes	Sans objet
	C - Autres éléments d'Informations		
	C1.1 - Etat du personnel C1.2 - Actions de formation des élus C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement C3.2 - Liste des établissements publics créés C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes C3.6 - Identification des flux croisés		
	D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures		
	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes D2 - Arrêté et signatures		

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régime simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CGCT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier "Informations générales" annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concerne au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

N° INSEE : 34282	MAIRIE DE ST PAUL ET VALMALLE	CA 2019
-----------------------------------	--------------------------------------	--------------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	1 121
Nombre de résidences secondaires (article R2313-1 in fine)	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L HERAULT	

Potentiel fiscal et financier		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitant de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	624.43	0,00
2	Produit des impositions directes / population	343.56	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1031.03	0,00
4	Dépenses d'équipement brut / population	240.31	0,00
5	Encours de dette / population		
6	DGF / population	56.47	0,00
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépense de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement (2)		

■ Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'appliquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit de la moyenne de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI propre.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- avec les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3 ;
- avec ou sans vote formel sur chacun des chapitres (4).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III - Les provisions sont (5) :

- budgétaires (délibération n° du).

(4) Rayer la mention inutile

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° du).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A 1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	859 987,31	979 834,15
	Section d'investissement	329 848,98	259 267,80

+

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		175 947,82
	Report en section d'investissement (001)		715 740,61

=

=

TOTAL (réalisations + reports)	1 189 836,29	2 130 790,38
-----------------------------------	--------------	--------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	859 987,31	1 155 781,97
	Section d'investissement	329 848,98	975 008,41
	TOTAL CUMULE	1 189 836,29	2 130 790,38

DETAIL DES RESTES A REALISER DE FONCTIONNEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		

DETAIL DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A 2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Réalisations	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	251 400,00	178 552,40			72 847,60
012	CHARGES DE PERSONNEL	480 500,00	408 051,04			72 448,96
014	ATTENUATION DE PRODUITS					
65	Autres charges de gestion courante	117 716,00	101 936,17			15 779,83
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	849 616,00	688 539,61			161 076,39
66	Charges financières	13 000,00	11 147,70			1 852,30
67	Charges exceptionnelles	7 000,00	300,00			6 700,00
68	Dotations aux provisions (1)					
022	Dépenses imprévues	38 384,00				38 384,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	908 000,00	699 987,31			208 012,69
023	Virement à la section d'investissement (2)	36 000,00				36 000,00
042	Opé. d'ordres de transfert entre sections (2)		160 000,00			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (2)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	36 000,00	160 000,00			36 000,00
	TOTAL	944 000,00	859 987,31			244 012,69

Pour information D 002 Déficit de
fonctionnement reporté de N-1 (3)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Réalisations	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATION DE CHARGES	26 200,00	22 412,02			3 787,98
70	Produits des services du domaine & ventes diverses	64 700,00	62 225,30			2 474,70
73	Impôts et taxes	457 564,00	502 290,75			
74	Dotations, subventions de participations	186 667,00	196 662,46			
75	Autres produits de gestion courante	22 416,00	22 311,07			104,93
	Total des recettes de gestion courante	757 547,00	805 901,60			6 367,61
76	Produits financiers	200,00	5,77			194,23
77	Produits exceptionnels	2 305,18	173 926,78			
78	Reprises sur provisions (1)	2 000,00				2 000,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	762 052,18	979 834,15			8 561,84
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (2)	6 000,00				6 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (2)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	6 000,00				6 000,00
	TOTAL	768 052,18	979 834,15			14 561,84

Pour information R 002 Excédent de
fonctionnement reporté de N-1 (3)

175 947,82

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(4) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A 3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (4)				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	44 000,00	26 170,32		17 829,68
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles	2 119 000,00	269 382,44		1 849 617,56
22	Immobilisations reçues en affectation (5)				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement	2 163 000,00	295 552,76		1 867 447,24
10	Dotations, fonds et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	37 000,00	34 296,22		2 703,78
18	Compte de liaison : Affectation (5)				
26	Participation & créances rattachées à des partic				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses d'imprévues				
	Total des dépenses financières	37 000,00	34 296,22		2 703,78
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (7)				
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 200 000,00	329 848,98		1 870 151,02
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (2)	6 000,00			6 000,00
041	Opérations patrimoniales (2)				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	6 000,00			6 000,00
	TOTAL	2 206 000,00	329 848,98		1 876 151,02

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif
reporté de N-1 (3)

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (4)				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	348 000,00			348 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation (5)				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement	348 000,00			348 000,00
10	Dotations, fonds et réserves (hors 1068)	42 259,39	87 267,80		-45 008,41
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (5)				
138	Autres subv. d'invest. non transférables	634 000,00	12 000,00		622 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : Affectation				
26	Participation & créances rattachées à des partic				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisations	430 000,00			430 000,00
	Total des recettes financières	1 106 259,39	99 267,80		1 006 991,59
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (7)				
	Total des recettes réelles d'investissement	1 454 259,39	99 267,80		1 354 991,59
021	Virement de la section de fonctionnement (2)	36 000,00			36 000,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (2)		160 000,00		-160 000,00
041	Opérations patrimoniales (2)				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	36 000,00	160 000,00		-124 000,00
	TOTAL	1 490 259,39	259 267,80		1 230 991,59

Pour information R 001 Solde d'exécution positif
reporté de N-1 (3)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B 1

1- Mandats émis

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	178 552,40		178 552,40
012	Charges de personnel et frais assimilés	408 051,04		408 051,04
014	Atténuations de produits			
60	Achats et variation des stocks (3)			
65	Autres charges de gestion courante	101 936,17		101 936,17
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)			
66	Charges financières	11 147,70		11 147,70
67	Charges exceptionnelles	300,00	160 000,00	160 300,00
68	Dotations aux amortissem. et provisions			
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
	Dépenses de fonctionnement - Total	699 987,31	160 000,00	859 987,31

Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	34 296,22		34 296,22
18	Compte de liaison : affectation (8)			
198	Neutra. amort. subv. équip. versées			
	Total des opérations d'équipement			
19	Différences sur réalisat. d'immobilisations			
20	Immobilisations incorporelles (6)	26 170,32		26 170,32
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles (6)	269 382,44		269 382,44
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participation et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations (reprises)			
29	Provisions pour déprec. des immobilisations (5)			
39	Provisions pour déprec. des stocks et en-cours (5)			
45...1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour déprec. des c/ de tiers (5)			
59	Provisions pour déprec. des comptes fin. (5)			
3...	Stocks			
	Dépenses d'investissement - Total	329 848,98		329 848,98

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;
 (2) Voir liste des opérations d'ordre ;
 (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
 (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;
 (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
 (6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;
 (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;
 (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
 (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B 2

2- Titres émis

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	22 412,02		22 412,02
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	62 225,30		62 225,30
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes	502 290,75		502 290,75
74	Dotations, subventions de participations	196 662,46		196 662,46
75	Autres produits de gestion courante	22 311,07		22 311,07
76	Produits financiers	5,77		5,77
77	Produits exceptionnels	173 926,78		173 926,78
78	Reprises sur amortissem. et provisions			
79	Transferts de charges			
	Recettes de fonctionnement - Total	979 834,15		979 834,15

Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	175 947,82
--	------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds et réserves (sauf 1068)	87 267,80		87 267,80
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			
13	Subventions d'investissement	12 000,00		12 000,00
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : Affectation (8)			
19	Différences sur réalisat. d'immobilisations			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles		160 000,00	160 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (9)			
23	Immobilisations en cours			
26	Participation et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations			
29	Provisions pour déprec. des immobilisations (5)			
39	Provisions pour déprec. des stocks et en cours (5)			
45..2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour déprec. des c/ de tiers (5)			
59	Provisions pour déprec. des comptes fin. (5)			
3...	Stocks			
	Recettes d'investissement - Total	99 267,80	160 000,00	259 267,80

Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	715 740,61
---	------------

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	251 400,00	178 552,40			72 847,60
60	Achats & variation des stocks	126 900,00	107 938,94			18 961,06
606	Achats non stockés de matières et fournitures	126 900,00	107 938,94			18 961,06
6061	Fournitures non stockables	47 100,00	37 407,49			9 692,51
60611	Eau et assainissement	3 100,00	2 307,38			792,62
60612	Énergie-Électricité	44 000,00	35 100,11			8 899,89
6062	Fournitures non stockées	41 800,00	42 537,12			
60622	Carburants	1 800,00	1 120,14			679,86
60623	Alimentation	40 000,00	41 416,98			
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	12 000,00	8 624,87			3 375,13
60631	Fournitures d'entretien	5 000,00	4 953,92			46,08
60632	Fournitures de petit équipement	6 000,00	2 472,52			3 527,48
60636	Vêtements de travail	1 000,00	1 198,43			
6064	Fournitures administratives	6 000,00	3 504,70			2 495,30
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	300,00				300,00
6067	Fournitures scolaires	10 700,00	10 773,93			
6068	Autres matières et fournitures	9 000,00	5 090,83			3 909,17
61	Services extérieurs	60 700,00	35 171,93			25 528,07
611	Contrats de prestations de services	1 200,00	1 052,52			147,48
613	Locations	7 000,00	2 100,41			4 899,59
6135	Locations mobilières	7 000,00	2 100,41			4 899,59
615	Entretien et réparations	46 000,00	27 116,22			18 883,78
6152	Entretien et réparations sur biens immobiliers	27 000,00	14 373,77			12 626,23
61521	Terrains	8 000,00	1 843,20			6 156,80
61522	Bâtiments	6 000,00	4 901,17			1 098,83
615221	Bâtiments publics	6 000,00	4 901,17			1 098,83
61523	Voies et réseaux	13 000,00	7 629,40			5 370,60
615231	Voiries	13 000,00	7 629,40			5 370,60
6155	Entretien et réparations sur biens mobiliers	2 000,00	340,78			1 659,22
61551	Matériel roulant	2 000,00	340,78			1 659,22
6156	Maintenance	17 000,00	12 401,67			4 598,33
616	Primes d'assurance	5 500,00	4 902,78			597,22
6161	Multirisques	5 500,00	4 902,78			597,22
618	Divers	1 000,00				1 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 000,00				1 000,00
62	Autres services extérieurs	57 500,00	29 718,53			27 781,47
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	10 700,00	6 280,47			4 419,53
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	700,00				700,00
6226	Honoraires	9 000,00	6 094,80			2 905,20
6228	Divers	1 000,00	185,67			814,33
623	Publicité, publications, relations publiques	17 300,00	13 403,42			3 896,58
6231	Annonces et insertions	6 000,00	3 621,98			2 378,02
6232	Fêtes et cérémonies	8 000,00	7 849,04			150,96
6233	Foires et expositions	1 300,00				1 300,00
6238	Divers	2 000,00	1 932,40			67,60
625	Déplacements, missions et réceptions	1 000,00	535,10			464,90
6256	Missions	1 000,00	535,10			464,90
626	Frais postaux et frais de télécommunications	12 600,00	9 499,54			3 100,46
6261	Frais d'affranchissement	3 000,00	295,01			2 704,99
6262	Frais de télécommunications	9 600,00	9 204,53			395,47
627	Services bancaires et assimilés	500,00				500,00
628	Divers	13 400,00				13 400,00
6287	Remboursements de frais	13 400,00				13 400,00
62876	Au GFP de rattachement	13 400,00				13 400,00
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	8 300,00	5 723,00			2 577,00
6351	Impôts directs	8 300,00	5 723,00			2 577,00
63512	Taxes foncières	8 300,00	5 723,00			2 577,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	480 500,00	408 051,04			72 448,96
621	Personnel extérieur au service	2 000,00				2 000,00
6218	Autre personnel extérieur	2 000,00				2 000,00
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	7 600,00	5 447,60			2 152,40

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6331	Versement de transport	2 000,00	1 237,26			762,74
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	400,00	248,29			151,71
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale	5 200,00	3 962,05			1 237,95
64	Charges de personnel	470 900,00	402 603,44			68 296,56
641	Rémunérations du personnel	316 000,00	270 665,35			45 334,65
6411	Personnel titulaire	258 000,00	235 786,65			22 213,35
6413	Personnel non titulaire	58 000,00	34 878,70			23 121,30
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	151 500,00	130 394,08			21 105,92
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	60 000,00	47 869,84			12 130,16
6453	Cotisations aux caisses de retraites	67 000,00	61 258,68			5 741,32
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	3 000,00	1 387,26			1 612,74
6455	Cotisations pour assurance du personnel	20 000,00	19 649,30			350,70
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	1 000,00	229,00			771,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	500,00				500,00
647	Autres charges sociales	3 400,00	1 544,01			1 855,99
6473	Allocations de chômage	1 100,00	990,72			109,28
64731	Versées directement	1 100,00	990,72			109,28
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 000,00	553,29			1 446,71
6478	Autres charges sociales diverses	300,00				300,00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	117 716,00	101 936,17			15 779,83
653	Indemnités, frais de mission et de formation des maires, adjoints et conseillers	39 000,00	30 415,63			8 584,37
6531	Indemnités	34 000,00	29 162,50			4 837,50
6533	Cotisations de retraite	4 000,00	1 253,13			2 746,87
6535	Formation	1 000,00				1 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	4 000,00				4 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	4 000,00				4 000,00
655	Contingents et participations obligatoires	58 850,00	56 653,22			2 196,78
6553	Service d'incendie	19 200,00	19 129,53			70,47
6554	Contributions aux organismes de regroupement	39 650,00	37 523,69			2 126,31
65541	Contribution au fonds de compensation des charges territoriales(étab. pub. de territoire)	39 650,00	37 523,69			2 126,31
65541002	CFMEL	800,00	594,24			205,76
65541003	LYCEE AGRICOLE DE GIGNAC	100,00	50,00			50,00
65541007	ONF	200,00	85,88			114,12
65541009	LA MERIDIENNE	300,00	200,00			100,00
65541010	ASS MAIRES DE FRANCE	300,00	200,77			99,23
65541012	COS 34	3 000,00	2 822,81			177,19
65541014	RASED	400,00	173,73			226,27
65541018	CLIS MONTARNAUD	500,00				500,00
65541019	SIADÉ DU MAS DIEU	600,00	546,50			53,50
65541020	ASS DES MAIRES RURAUX 34	200,00	90,00			110,00
65541022	CCVH SERVICE URBANISME	9 800,00	9 483,00			317,00
65541023	ASS LES FRANCAIS	23 000,00	22 888,36			111,64
65541024	ACADEMIE "E.N.T"	50,00	50,00			
65541025	HERAULT INGENIERIE	400,00	338,40			61,60
657	Subventions de fonctionnement versées	14 866,00	14 866,00			
6573	Subventions de fonctionnement aux organismes publics	3 300,00	3 300,00			
657362	Subvention au CCAS	3 300,00	3 300,00			
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	11 566,00	11 566,00			
657401	Subv.ASMPV Football	500,00	500,00			
657402	subv. Foyer Rural	2 200,00	2 200,00			
657403	Subv. restaurants du coeur	500,00	500,00			
657404	Subv. Anciens combattants	230,00	230,00			
657405	Subv.Coopérative scolaire	780,00	780,00			
657406	Subv. sorties scolaires "annuelles"	2 106,00	2 106,00			
657407	Subv. Assoc. Pour les Enfants st Paulais (APEP)	750,00	750,00			
657408	Subv. Comité des Fêtes	2 200,00	2 200,00			
657409	Subv. Assoc. sportive collège de Montarnaud	100,00	100,00			
657410	Subv. assoc. Homo Ludens (Ludothèque)	1 600,00	1 600,00			

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
657411	Subvention 2019 : classe verte	600,00	600,00			
658	Charges diverses de la gestion courante	1 000,00	1,32			998,68
6588	Autres charges diverses de gestion courante	1 000,00	1,32			998,68
65888	Autres	1 000,00	1,32			998,68
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus					
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)	849 616,00	688 539,61			161 076,39

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
66	Charges financières (b)	13 000,00	11 147,70			1 852,30
661	Charges d'intérêts	13 000,00	11 147,70			1 852,30
6611	Intérêts des emprunts et dettes	13 000,00	11 147,70			1 852,30
66111	Intérêts réglés à l'échéance	13 000,00	11 147,70			1 852,30
67	Charges exceptionnelles (c)	7 000,00	300,00			6 700,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	4 000,00				4 000,00
674	Subventions de fonctionnement exceptionnelles	3 000,00	300,00			2 700,00
6748	Autres subventions exceptionnelles	3 000,00	300,00			2 700,00
68	Dotations aux amortissem. et provisions (d) (5)					
022	Dépenses imprévues (e)	38 384,00				38 384,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	908 000,00	699 987,31			208 012,69
023	Virement à la section d'investissement	36 000,00				36 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)		160 000,00			
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées		160 000,00			
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	36 000,00	160 000,00			36 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur section de fonct. (7)					
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	36 000,00	160 000,00			36 000,00
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	944 000,00	859 987,31			244 012,69

Pour information D 002 Déficit de
fonctionnement reporté de N-1

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif ;
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040 ;
(5) Dont 675 et 678 ;
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	26 200,00	22 412,02			3 787,98
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs	2 000,00	311,99			1 688,01
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	24 200,00	22 100,03			2 099,97
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	64 700,00	62 225,30			2 474,70
702	Ventes de récoltes et de produits forestiers	1 000,00				1 000,00
7022	Coupes de bois	1 000,00				1 000,00
703	Redevances et recettes d'utilisation du domaine	5 000,00	2 435,30			2 564,70
7031	Concessions et redevances funéraires	2 000,00				2 000,00
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	2 000,00				2 000,00
7032	Droits de permis de stationnement et de location sur la voie publique, les rivières, ports et quais fluviaux et autres lieux publics	1 500,00	1 254,14			245,86
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	1 500,00	1 254,14			245,86
7038	Autres redevances et recettes d'utilisation du domaine	1 500,00	1 181,16			318,84
70388	Autres redevances et recettes diverses	1 500,00	1 181,16			318,84
706	Prestations de services	58 500,00	59 495,00			
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	500,00	190,00			310,00
7063	Redevances et droits des services à caractère sportif et de loisirs	2 000,00	1 380,00			620,00
70632	A caractère de loisirs	2 000,00	1 380,00			620,00
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	56 000,00	57 925,00			
708	Autres produits	200,00	295,00			
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	200,00	295,00			
73	Impôts et taxes	457 564,00	502 290,75			
731	Impôts locaux	371 046,00	385 126,00			
7311	Contributions directes	370 046,00	385 126,00			
73111	Taxes foncières et d'habitation	370 046,00	385 126,00			
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	1 000,00				1 000,00
732	Fiscalité reversée	31 000,00	29 767,23			1 232,77
7321	Fiscalité reversée entre collectivités locales	31 000,00	29 767,23			1 232,77
73211	Attribution de compensation	31 000,00	29 767,23			1 232,77
734	Taxes et participations liées à l'urbanisation et à l'environnement	48 518,00	48 518,00			
7343	Taxe sur les pylônes électriques	48 518,00	48 518,00			
735	Impôts et taxes spécifiques liés à la production énergétique et industrielle	7 000,00	38 879,52			
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	7 000,00	38 879,52			
74	Dotations, subventions de participations	186 667,00	196 662,46			
741	D.G.F.	121 000,00	115 349,00			5 651,00
7411	Dotation forfaitaire	66 000,00	63 304,00			2 696,00
7412	Dotation d'aménagement	55 000,00	52 045,00			2 955,00
74121	Dotation de solidarité rurale	23 000,00	21 051,00			1 949,00
74127	Dotation nationale de péréquation	32 000,00	30 994,00			1 006,00
747	Participations	1 884,00	713,00			1 171,00
7471	État	1 171,00				1 171,00
74718	Autres	1 171,00				1 171,00
7474	Communes	713,00	713,00			
74748	Autres communes	713,00	713,00			
748	Autres attributions et participations	63 783,00	80 600,46			
7483	Attributions de péréquation et de compensation	9 783,00	18 029,60			
74834	État-Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	856,00	856,00			
74835	État-Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	6 927,00	6 927,00			
74838	Autres attributions de péréquation et de compensation	2 000,00	10 246,60			
748388	Autres	2 000,00	10 246,60			
7488	Autres attributions et participations	54 000,00	62 570,86			
75	Autres produits de gestion courante	22 416,00	22 311,07			104,93
752	Revenus des immeubles	12 416,00	12 400,12			15,88

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	900,00	835,45			64,55
758	Produits divers de gestion courante	9 100,00	9 075,50			24,50
7588	Autres produits divers de gestion courante	9 100,00	9 075,50			24,50
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013	757 547,00	805 901,60			6 367,61

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
76	Produits financiers (b)	200,00	5,77			194,23
762	Produits des autres immobilisations financières	200,00	5,77			194,23
7621	Produits des autres immobilisations financières-encaissés à l'échéance	200,00	5,77			194,23
77	Produits exceptionnels (c)	2 305,18	173 926,78			
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	405,18				405,18
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur	305,18				305,18
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	100,00				100,00
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	200,00				200,00
775	Produits des cessions d'immobilisations		160 000,00			
778	Autres produits exceptionnels	1 700,00	13 926,78			
7788	Produits exceptionnels divers	1 700,00	13 926,78			
78	Reprises sur provisions (d) (5)	2 000,00				2 000,00
781	Reprises sur amortissements et provisions-Produits de fonctionnement courant	2 000,00				2 000,00
7815	Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	2 000,00				2 000,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	762 052,18	979 834,15			8 561,84
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	6 000,00				6 000,00
722	Immobilisations corporelles	6 000,00				6 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (7)					
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	6 000,00				6 000,00
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	768 052,18	979 834,15			14 561,84

Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	175 947,82
--	------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;
(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040 ;
(4) Dont 778
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+BS+DM+RAR)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	44 000,00	26 170,32		17 829,68
202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	44 000,00	26 170,32		17 829,68
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles	2 119 000,00	269 382,44		1 849 617,56
212	Agencements et aménagements de terrains	189 000,00	128 813,33		60 186,67
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	189 000,00	128 813,33		60 186,67
213	Constructions	1 272 000,00	57 695,08		1 214 304,92
2131	Bâtiments publics	1 272 000,00	57 695,08		1 214 304,92
21311	Hôtel de ville	840 000,00	21 808,70		818 191,30
21318	Autres bâtiments publics	432 000,00	35 886,38		396 113,62
215	Installations, matériel et outillage techniques	644 000,00	79 628,89		564 371,11
2151	Réseaux de voirie	543 000,00	27 300,00		515 700,00
2153	Réseaux divers	48 000,00	19 563,60		28 436,40
21534	Réseaux d'électrification	48 000,00	19 563,60		28 436,40
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	53 000,00	32 765,29		20 234,71
218	Autres immobilisations corporelles	14 000,00	3 245,14		10 754,86
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	6 000,00	2 842,47		3 157,53
2184	Mobilier	8 000,00	402,67		7 597,33
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total individualisé en opérations (4)				
	Total des dépenses d'équipement	2 163 000,00	295 552,76		1 867 447,24
10	Dotations, fonds et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	37 000,00	34 296,22		2 703,78
164	Emprunts auprès des établissements financiers	36 000,00	34 296,22		1 703,78
1641	Emprunts en euros	36 000,00	34 296,22		1 703,78
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00			1 000,00
18	Compte de liaison : affectation à				
26	Participation et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
	Total des dépenses financières	37 000,00	34 296,22		2 703,78
45...1.	Opé. pour compte de tiers (5)				
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				
	TOTAL DEPENSES REELLES	2 200 000,00	329 848,98		1 870 151,02

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+BS+DM+RAR)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (2)	6 000,00			6 000,00
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	6 000,00			6 000,00
041	Opérations patrimoniales (3)				
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	6 000,00			6 000,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des dépenses réelles et d'ordre)	2 206 000,00	329 848,98		1 876 151,02

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif
reporté de N-1

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
(2) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RP 042 ;
(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041 ;
(4) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement ;
(5) Voir annexe IV AG pour le détail des opérations pour compte de tiers ;

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+BS+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	348 000,00			348 000,00
164	Emprunts auprès des établissements financiers	348 000,00			348 000,00
1641	Emprunts en euros	348 000,00			348 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement	348 000,00			348 000,00
10	Dotations, fonds et réserves	42 259,39	87 267,80		
102	Dotations et fonds d'investissement	42 259,39	87 267,80		
1022	Fonds d'investissement	42 259,39	87 267,80		
10222	F.C.T.V.A.	12 259,39	12 189,30		70,09
10223	T.L.E.	30 000,00	75 078,50		
138	Autres subventions d'investissement non transférables	634 000,00	12 000,00		622 000,00
1381	Etat et établissements nationaux	464 000,00			464 000,00
1382	Régions	89 000,00			89 000,00
1383	Départements	81 000,00	12 000,00		69 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation à				
26	Participation et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisations	430 000,00			430 000,00
	Total des recettes financières	1 106 259,39	99 267,80		1 052 000,00
45...2.	Opé. pour compte de tiers (4)				
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				
	TOTAL DES RECETTES REELLES	1 454 259,39	99 267,80		1 400 000,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+BS+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
021	Virement de la section de fonctionnement	36 000,00			36 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)		160 000,00		
211	Terrains		160 000,00		
2111	Terrains nus		160 000,00		
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	36 000,00	160 000,00		36 000,00
041	Opérations patrimoniales (3)				
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	36 000,00	160 000,00		36 000,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)	1 490 259,39	259 267,80		1 436 000,00

Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	715 740,61
---	------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042 ;

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RJ 041 ;

(4) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers ;

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou de mobilisat. (1)	Date de 1er rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial Niveau de taux (5)	Taux actu- ariel	Devise	Périodi- cité des remb. (6)	Profil d'amo. (7)	Poss. remb. anticip. partiel O/N	Catég. empr (8)
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					750 108,60									
1641 Emprunts en euros (Total)					750 108,60									
MAS DIEU CAISSE EPARGNE LONG TERME(N°ARC20472000)	CAISSE EPARGNE L/R	25/11/2003		25/11/2004	42 305,00	V		2,55		---	A	C		
mas dieu credit agricole(N °628664010PR)	CREDIT AGRICOLE	12/12/2003		02/01/2006	42 304,60	V		3,70		---	A	C		
EXTENSION GROUPE SCOLAIRE(N°658875015PR)	CREDIT AGRICOLE	14/12/2004		14/03/2005	205 344,00	F		4,11		---	T	C		
AVENANTS EXT GROUPE SCOLAIRE CRCA(N °001FLL013PR)	CREDIT AGRICOLE	18/08/2005		18/08/2006	50 000,00	F		3,67		---	A	C		
TRAVAUX ELECTRIF GARE/CAVE(N°004QRM015PR)	CREDIT AGRICOLE	13/09/2006		15/01/2007	60 000,00	F		4,37		---	T	C		
ACQUISITION CAVE COOPERATIVE CRCA(N °017CVP010PR)	CREDIT AGRICOLE	15/12/2010		15/03/2011	190 000,00	F		3,19		---	T	C		
PLAI LOGEMENT SOCIAL 1 RUE DE L'EGLISE(N°1259475)	CAISSE DES DEPOTS	09/01/2014		01/01/2015	66 936,00	V		1,05		---	A	C		
PRET PLUS LOGEMENT SOCIAL 1 RUE DE L'EGLISE(N°1259474)	CAISSE DES DEPOTS	09/01/2014		01/01/2015	93 219,00	V		1,85		---	A	C		
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)														
Total général					750 108,60									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation.

(2) Nominal : Montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas simplement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Taux initial du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autre à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts selon la typologie de la circulaire TOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/2019										
	Couverture ? O/N (2)	Montant couvert	Catég. emprunt après couv. éventuelle (3)	Capital restant dû au 31/12/2019	Durée résid. (années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
						Type de taux (4)	Index (5)	Niv. de taux date de vote (6)	Capital	Charges d'intérêt (8)	
163 Emprunts obligataires (Total)											
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				409 874,00					34 296,18	11 147,70	
1641 Emprunts en euros (Total)				409 874,00					34 296,18	11 147,70	
MAS DIEU CAISSE EPARGNE LONG TERME(N°ARC20472000)				10 244,93	3,90	V		2,63	2 404,03	13,21	
mas dieu credit agricole(N °628664010PR)				12 101,72	4,01	V		0,35	2 413,02	14,66	
EXTENSION GROUPE SCOLAIRE(N°656875015PR)				65 886,64	4,96	F		4,11	11 636,58	3 008,38	
AVENANTS EXT GROUPE SCOLAIRE CRCA(N °001FLL013PR)				18 929,81	5,63	F		3,67	2 775,79	796,60	
TRAVAUX ELECTRIF GARE/CAVE(N°004QRM015PR)				27 101,77	6,79	F		4,37	3 241,55	1 273,37	
ACQUISITION CAVE COOPERATIVE CRCA(N °017CVP010PR)				140 407,07	15,96	F		3,19	6 627,18	4 611,62	
PLAI LOGEMENT SOCIAL 1 RUE DE L'EGLISE(N°1259475)				55 918,01	22,02	V		0,55	2 274,85	320,06	
PRET PLUS LOGEMENT SOCIAL 1 RUE DE L'EGLISE(N°1259474)				79 284,05	22,02	V		1,35	2 923,18	1 109,80	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)											
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)											
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)											
Total général				409 874,00					34 296,18	11 147,70	

(1) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(2) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau "détail des opérations de couverture".

(3) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts selon la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(4) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas simplement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(5) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N.

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611) "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange avantuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le n° de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2019 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A								
Barrière simple B								
TOTAL B								
Option d'échange C								
TOTAL C								
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé D								
TOTAL D								
Multiplieur jusqu'à 5 E								
TOTAL E								
Autres types de structure F								
TOTAL F								
TOTAL GENERAL								

(1) répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part de capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau de taux au 31/12/N (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant)(11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A						
Barrière simple B						
TOTAL B						
Option d'échange C						
TOTAL C						
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé D						
TOTAL D						
Multiplieur jusqu'à 5 E						
TOTAL E						
Autres types de structure F						
TOTAL F						
TOTAL GENERAL						100,00

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 1/1/N.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structures	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Indices sous-jacents						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple	8,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Echange de taux fixe contre variable.	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Echange de taux structuré contre taux variable	444 170,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 : multiplicateur jusqu'à 5 capé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres type de structures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A2.6

A2.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Catégories et intitulés d'emprunts	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt (2)		Objet de l'emprunt ou de la dette	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/2019	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (3)
	Année	Profil						
TOTAL GENERAL								

(1) les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/160 sont équilibrées.
(2) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres à préciser ;
(3) Indiquer A pour annuelle, T pour trimestrielle et M pour mensuelle ;

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A2.6

A2.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
Taux (4)	Index (5)	Taux actuar. (6)	Taux (4)	Index (5)	Niveau de taux		en intérêts (8)	en capital	

(4) Indiquer taux fixe, préfixé ou post-fixé pour les taux variables ;

(5) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...) ;

(6) Taux annuel, tous frais compris ;

(7) Taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer, pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget.

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 96111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 968 ;

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	A2.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription contrat initial	Date de renégocia- tion	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal	
						Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type (3)	Index (4)	Taux act.	Type (3)	Index (4)	Taux act.		
Total													

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, X autre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	A2.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité à payer dans l'exercice (s'il y a lieu)	
	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
Total						

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, X autre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.8

A2.8 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/2019 de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêt (2)	Capital
TOTAL					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat ;
(2) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.9

A2.9 - AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
TOTAL			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3
ETAT DES PROVISIONS	A4
ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalisations
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES I = A + B	36 000,00	34 296,22
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	36 000,00	34 296,22
1631	Emprunts obligataires		
1641	Emprunts en euros	36 000,00	34 296,22
1643	Emprunts en devises		
16441	Opérations afférentes à l'emprunt		
1671	Avances consolidées du Trésor		
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor		
1678	Autres emprunts et dettes		
1681	Autres emprunts		
1682	Bons à moyen terme négociables		
1687	Autres dettes		
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subventions d'investissement transférées au compte de résultat		
020	Dépenses imprévues		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	34 296,22			34 296,22

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalisations
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) III = a + b	1 142 259,39	III 99 267,80
	Ressources propres externes de l'année (a)	676 259,39	99 267,80
10222	F.C.T.V.A.	12 259,39	12 189,30
10223	T.L.E.	30 000,00	75 078,50
10226	Taxe d'aménagement		
10228	Autres fonds		
13146	Attributions de compensation d'investissement		
13156	Attributions de compensation d'investissement		
13246	Attributions de compensation d'investissement		
13256	Attributions de compensation d'investissement		
138	Autres subventions d'investissement non transférables	634 000,00	12 000,00
1381	État et établissements nationaux	464 000,00	
1382	Régions	89 000,00	
1383	Départements	81 000,00	12 000,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
	Ressources propres internes de l'année (b) (3)	466 000,00	
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations		
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
29	Prov. dépréciation immobilisations		
39	Prov. dépréciation des stocks et en-cours		
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		
49	Prov. dépréciation comptes de tiers		
59	Prov. dépréciation comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	430 000,00	
021	Virement de la section de fonctionnement	36 000,00	

	Op. de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	99 267,80		715 740,61		815 008,41

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres (II)	34 296,22
Ressources propres disponibles (IV)	815 008,41
Solde (V = IV - II) (6)	780 712,19

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R.2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

A7.2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
Article	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	
60	Achats & variation des stocks	
61	Services extérieurs	
62	Autres services extérieurs	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
64	Charges de personnel	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations aux provisions	
014	Atténuations de produits	
	Total des dépenses réelles	
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct.	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R.2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

A7.2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES		
Article	Libellé	Montant
70	Prod. des services, du domaine et ventes div.	
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises sur provisions	
013	Atténuations de charges	
	Total des recettes réelles	
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct.	
	Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

(Article R.2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		
Article	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	
22	Immobilisations reçues en affect. (hors opérations)	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
26	Particip. et créances rattachées à des participations	
27	Autres immobilisations financières	
45...1	Opérations pour compte de tiers	
	Total des dépenses réelles	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL DE DEPENSES	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

(Article R.2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES		
Article	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
26	Participations et créances rattachées à des participations	
27	Autres immobilisations financières	
45...2	Opérations pour compte de tiers	
	Total des recettes réelles	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
	Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL DE RECETTES	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

Date de la délibération :/...../.....

Intitulé de l'opération :

	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Réalisations	Restes à réaliser	Opérations à Annuler	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREE	A10.1

A10.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Sans modalité				
TOTAL GENERAL				

IV - ANNEXES							IV
ELEMENTS DU BILAN							
VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - SORTIES							A10.2
A10.2 - ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS							
Modalités de sorties	Désignation du bien	Valeur d'acquisition	Durée d'amort.	Cumul des amort. antérieurs	valeur nette comptable	Prix de cession	Plus ou moins values
TOTAL GENERAL							

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	430 000,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	160 000,00
Compte 675	Valeurs comptable des immobilisations cédées	160 000,00

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT
(art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Désignation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)
Année	Profil							
TOTAL GENERAL								

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT
(art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Taux initial			Taux à la date du vote du budget ou taux moyen constaté sur l'année (6)			Nature de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
Taux (3)	Index (4)	Taux actuar. (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			en intérêts (8)	en capital

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT	B1.2

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	
+ Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	
+ Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	
- Provisions pour garanties d'emprunts	
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	
Recettes réelles de fonctionnement	
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-1 du CGCT

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50% des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

B1.7 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(article L.2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	0,00	

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT(4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services							
Directeur général adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n°84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1	3,00	4,00	4,00		4,00
ADJOINT ADMIN. PRINCIPAL	C		2,00	2,00	2,00		2,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C		1,00	1,00	1,00		1,00
ATTACHE TERRITORIAL	A	1		1,00	1,00		1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		2	4,00	6,00	6,00		6,00
ADJOINT TECHNIQUE	C		2,00	2,00	2,00		2,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 CLASSE	C	2	2,00	4,00	4,00		4,00
FILIERE SOCIALE (d)							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)			2,00	2,00	2,00		2,00
ATSEM PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C		1,00	1,00	1,00		1,00
ATSEM PRINCIPAL 2E CLASSE	C		1,00	1,00	1,00		1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
FILIERE CULTURELLE (h)							
FILIERE ANIMATION (i)							
FILIERE POLICE (j)							
EMPLOIS NON CITES (k) (5)							
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		3	9,00	12,00	12,00		12,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité sur l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail=100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail=80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail=80%) présent la moitié de l'année (ex: CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)	C	TECH	348	1 Adg technique		CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)	C	TECH	348	1 Adg technique		CDD
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR ADM : Administratif

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12	C1.2

C1.2 - ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

**C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT
FINANCIER (articles L.2313-1 et L.2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc ... et autres lieux désignés par la commune ou l'établissement ;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN B.A LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN B.A	C3.1 C3.2 C3.3 C3.4

**C3.1 - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE
OU L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissement publics de coopération intercommunale			
DDTM34 (ATESAT)	0	ARTICLE 65541008	
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE	0	ARTICLE 65541010	300,00
Autres organismes de regroupement			
ASSO LES FRANCAS	01/06/2014	ARTICLE 65541023	23 000,00
Autres organismes de regroupement			
ASSOCIATION DES MAIRES DE L'HERAULT	0	ARTICLE 65541013	
ASSOCIATIONS DES MAIRES RURAUX 34	0	ARTICLE 65541020	200,00
ASSOCIATION LA MERIDIENNE	0	ARTICLE 65541009	300,00
CFMEL	0	ARTICLE 65541002	800,00
CLIS DE MONTARNAUD	0	ARTICLE 65541018	500,00
COS 34	0	ARTICLE 65541012	3 000,00
CENTRE AERE DE MONTARNAUD	0	ARTICLE 65541017	
CENTRE AERE DE GIGNAC	0	ARTICLE 65541016	
CRECHE "LE BERCEAU" MONTARNAUD	0	ARTICLE 65541021	
LYCEE AGRICOLE DE GIGNAC	0	ARTICLE 65541003	100,00
RASED PSYCHOLOGUES SCOLAIRES	0	ARTICLE 65541014	400,00
SIADÉ DU MAS DIEU	0	ARTICLE 65541019	600,00
CCVH INSTRUCTION URBANISME	0	ARTICLE 65541022	9 800,00
ONF	22/03/2012	ARTICLE 65541007	200,00
ACADEMIE "ENT"	13/10/2017	ARTICLE 65541024	50,00
HERAULT INGENIERIE	06/03/2019	ARTICLE 65541025	400,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TP2,TPU,TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

BUDGET PRINCIPAL : 1 - PRINCIPAL ST PAUL & VALMALLE

SECTIONS	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 206 000,00	329 848,98		1 876 151,02
RECETTES	2 206 000,00	975 008,41		1 230 991,59
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	944 000,00	859 987,31		84 012,69
RECETTES	944 000,00	1 155 781,97		-211 781,97

PRESENTATION CONSOLIDEE : PRESENTATION AGREEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

SECTIONS	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 206 000,00	329 848,98		1 876 151,02
RECETTES	2 206 000,00	975 008,41		1 230 991,59
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	944 000,00	859 987,31		84 012,69
RECETTES	944 000,00	1 155 781,97		-211 781,97

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date du vote)	Variation des bases (N-1)	Taux appliqués par décision du conseil municipal.	Variation de taux/N-1	Produit voté par le conseil municipal	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	1 692 000,00	%	% 11,20	%	189 504,00	%
TFPB	1 097 000,00	%	% 14,96	%	164 111,00	%
TFPNB	23 500,00	%	% 69,92	%	16 431,00	%
CFE		%	%	%		%
TOTAL	2 812 500,00	%			370 046,00	%



Affiché le 19/06/2020

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MM. les membres du Conseil Municipal sont convoqués, pour la réunion qui aura lieu en Mairie (rez-de chaussée), le **VENDREDI 26 JUIN 2020 à 19h00.**

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Constitution de la nouvelle commission communale des impôts directs.
- 2/ Vote du Compte de Gestion 2019 – Budget Principal.
- 3/ Vote du Compte Administratif 2019 de la Commune (M14).
- 4/ Vote du Budget Primitif 2020 de la Commune (M14).
- 5/ Vote des affectations de résultats au Budget Primitif 2020.
- 6/ Vote des taux d'imposition des taxes locales de l'année 2020.
- 7/ Vote des subventions aux associations pour l'année 2020.

St Paul et Valmalle, le 19 juin 2020

Le Maire,

Jean-Pierre BERTOLINI

IV - ANNEXE	IV
ARRETE - SIGNATURES	D2

(Maire absent pour le vote)

←

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	15
Nombre de suffrages exprimés	14

VOTES : Pour 14
Contre 0
Abstentions 0

Date de convocation : 19/6/2020

Présenté par ,
A ST PAUL ET VALMALLE le 26/6/2020

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session .
A ST PAUL ET VALMALLE, le 26/6/2020

la 1^{ère} Adjointe
M^{me} GELLY Evelyne

Les membres

(Signatures of council members)

Certifié exécutoire par , compte tenu de la transmission en préfecture, le 30/6/20 et de la publication le 30/6/20

A ST PAUL ET VALMALLE, le 30/6/20